

Litige caution clause abusive?

Par Matiron, le 28/08/2014 à 12:36

Bonjour, J'ai inscrit ma fille dans un foyer d'étudiantes à Paris. J'ai du payer 300€ de frais d'inscription, 570€ pour le premier loyer d'avance, et 570€ de caution. Dans le contrat que j'ai signé, il était précisé qu'en cas de désistement moins de 30 jours avant le 1er jour du mois, aucun montant ne serait remboursé.

Or, le Lycée où ma fille a été admise pour sa prépa a finalement pu lui octroyer une chambre en internat, moins onéreuse, et j'ai donc désinscrit ma fille du foyer

Bien entendu le foyer refuse de me rembourser quoi que ce soit. J'ai signé le contrat mais il me semble que les clauses sont abusives. Ne devrais-je pas au moins récupérer la caution de 570€ ? Dois-je saisir le tribunal d'instance ?

Je vous remercie beaucoup de votre aide.